



Dettes concernant les liens familiaux

Par **roger_08**, le **27/07/2010** à **20:35**

Bonjour,

Un de mes parents se trouve dans une situation proche du surendettement, je souhaiterais savoir si les agences de credit et/ou les banques peuvent se retourner vers les enfants pour payer une partie de ces dettes ?

Existe t'il un recours pour eviter cela ?

Ce parent peut-il lancer la procedure de surendettement à la banque de France ?

Merci de vos réponses.

Roger.

Par **Marion2**, le **27/07/2010** à **21:43**

Bonsoir,

Les enfants ne sont pas responsables des dettes de leurs parents (à moins qu'ils ne se soient caution pour des crédits).

Si ce n'est pas le cas, aucune poursuite ne peut être engagée envers eux.

Si vos parents sont endettés, bien sûr, ils peuvent faire une demande de dossier de surendettement auprès de la Banque de France.